

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la relance

Arrêté du **21 MAI 2021**

**fixant la composition du jury des concours externe et interne pour le recrutement, dans la branche de la surveillance, d'agents de constatation principaux des douanes de 2<sup>e</sup> classe dans le corps de fonctionnaires de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française, organisés au titre de l'année 2021**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU la loi n° 66-496 du 11 juillet 1966 modifiée relative à la création de corps de fonctionnaires de l'État pour l'administration de la Polynésie française ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 79-88 du 25 janvier 1979 modifié fixant le statut particulier du corps des agents de constatation des douanes ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU l'arrêté du 3 mars 1997 modifié fixant les conditions d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- VU l'arrêté du 15 avril 2021 autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement, dans la branche de la surveillance, d'agents de constatation principaux des douanes de 2<sup>e</sup> classe dans le corps de fonctionnaires de l'État pour l'administration de la Polynésie française, organisés au titre de l'année 2021,

ARRÊTE :

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Vincent CARON administrateur des douanes et droits indirects, est nommé président du jury des concours pour le recrutement, dans la branche de la surveillance, d'agents de

constatation principaux des douanes de 2<sup>e</sup> classe dans le corps de fonctionnaires de l'État pour l'administration de la Polynésie française, organisés au titre de l'année 2021.

En cas d'empêchement du président, la présidence du jury sera exercée par un membre du jury repris à l'article 2.

Article 2 : Sont nommés membres du jury :

|     |             |                 |  |
|-----|-------------|-----------------|--|
| Mme | Nathalie    | ANELKA          | Inspectrice                                    |
| Mme | Marie       | GUIOT           | Inspectrice régionale de 3 <sup>e</sup> classe |
| M.  | Fabien      | HENNEQUIN       | Inspecteur                                     |
| Mme | Naïma       | IATARNE-LQUYASS | Inspectrice                                    |
| M.  | Jean-Michel | MANZONI         | Inspecteur principal de 2 <sup>e</sup> classe  |
| Mme | Sophie      | NANOT-HOUSEZ    | Inspectrice                                    |

Article 3 : Le directeur national du recrutement et de la formation professionnelle est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **12 1 MAI 2021**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
*Et par délégation,*

L'administratrice supérieure des douanes,

*e Marie*

C. MARIE